



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 23398

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes des associations d'accueil et de réinsertion sociale de la Haute-Savoie concernant l'insuffisance des budgets et le gel de certains crédits (urgence sociale, logement...). Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour que ces associations puissent assumer pleinement leur mission d'insertion des plus démunis dans notre société et ce malgré les mesures de restrictions budgétaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité appeler l'attention de la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur les inquiétudes des associations d'accueil et d'insertion sociale de la Haute-Savoie concernant l'insuffisance des budgets et le gel de certains crédits. À la suite de l'état des lieux national du dispositif « urgence sociale et insertion » réalisé en 2003, il est apparu que celui-ci était fortement fragilisé par une situation budgétaire dégradée des associations en raison des déficits cumulés depuis plusieurs années. Le 17 juillet 2003, le Premier ministre a décidé la mobilisation de 145 millions d'euros supplémentaires sur le chapitre 46-81 consacré à la lutte contre l'exclusion, dont une partie a permis de régler les contentieux et les dettes de l'État vis-à-vis des associations gestionnaires de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Le département de la Haute-Savoie a bénéficié dans ce cadre d'une dotation supplémentaire de 0,12 million d'euros pour les CHRS. Pour 2004, une mesure nouvelle de 8,92 millions d'euros, portant la dotation des CHRS à un montant de 437,31 millions d'euros au niveau national, a été inscrite en loi de finances initiale afin de revaloriser le budget des établissements. Après répartition des crédits, la dotation destinée aux CHRS s'est élevée à 40,628 millions d'euros pour la région Rhône-Alpes dont 3,02 millions d'euros pour le département de la Haute-Savoie, comprenant l'extension en année pleine des mesures nouvelles obtenues en 2003. De plus, par décret d'avance en date du 14 juin 2004, 186 millions de crédits complémentaires ont été obtenus pour consolider l'ensemble du dispositif et 4 000 nouvelles places d'hébergement ont été créées. Par ailleurs, les crédits dédiés à la lutte contre la précarité et l'exclusion n'ont fait l'objet d'aucune régulation budgétaire. Parallèlement, pour apporter des réponses simultanées et adaptées aux grands problèmes qui mettent en péril la cohésion sociale, un plan de cohésion sociale a été adopté par le Gouvernement. Ce plan, composé de vingt programmes, témoigne de la volonté de celui-ci de sortir de la seule réponse à l'urgence qui emprisonne les plus fragiles dans l'exclusion. Pour 2005, le financement des premières mesures du plan de cohésion sociale a été inscrit dans la loi de finances : il s'agit pour les CHRS de la création de 300 places nouvelles (soit 4 millions d'euros), de la transformation de 500 places d'urgence en places de CHRS (soit 2,3 millions d'euros) et de l'actualisation des moyens des CHRS à hauteur de 7,5 millions d'euros. En outre, 8 millions d'euros ont également été inscrits à ce titre en loi de finances rectificative pour 2004. Par ailleurs, 1 000 places supplémentaires de maisons-relais et 2 000 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) seront également créées cette année, pour ces dernières par transformation de places d'urgence. Enfin, à la suite du rapport d'enquête de la mission IGAS-IGF concernant la situation financière des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, un plan d'action, dont la mise en oeuvre débutera au premier semestre 2005, a été élaboré.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23398

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 avril 2005

Question publiée le : 4 août 2003, page 6148

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3809